

**Zeitschrift:** Monuments vaudois

**Band:** 8 (2018)

**Artikel:** La chapelle de Tell à Lausanne : histoire d'un monument oublié

**Autor:** Smirnov, Mikhail

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1053323>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# La chapelle de Tell à Lausanne

## Histoire d'un monument oublié

---

Mikhail Smirnov

« Samedi après-midi, au cours d'une cérémonie très simple, la commune de Lausanne, représentée par M. le syndic Maillefer, prenait possession de la Chapelle érigée sur Montbenon »<sup>1</sup>. Voici les premières lignes d'un court entrefilet dédié à l'inauguration de la chapelle de Tell qui eut lieu le 6 octobre 1917. Ignorée dès le moment de son érection, cette construction insolite reste très peu étudiée jusqu'à présent. L'observateur intéressé par l'apparence plutôt discrète de ce petit bâtiment monochrome caché dans le jardin enserré entre la splendeur néo-Renaissance du Casino et le Palais de Justice retrouve à peine quelques informations et quasiment aucune publication. Cependant, des questions se posent : pourquoi ériger une chapelle dédiée à Guillaume Tell à cet endroit-là et quelle est son histoire ?

Il est évident que la figure héroïque de Guillaume Tell fait partie des mythes fondateurs de la Suisse. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, avec de la formation d'un état fédéral et de la Confédération moderne, le mythe est mis en avant, embelli et réinscrit dans le nouveau paysage culturel du pays<sup>2</sup>. En « Tellgovie »<sup>3</sup>, à Sisikon, la plus fameuse des trois chapelles dédiées à Tell, sur les rives du lac des Quatre-Cantons, est complètement reconstruite et ornée des fresques par Ernst Stückelberg en 1879, suite à un concours organisé par la Société suisse des beaux-arts<sup>4</sup>. Le « Jour de Tell » célébré par une messe en souvenir du héros devient une fête officielle dans le canton d'Uri en 1884<sup>5</sup>. Un bronze de Richard Kissling représentant Tell triomphant prend place au milieu d'Altdorf en 1895. Deux ans plus tard, Ferdinand Hodler propose sa propre version du héros national qui deviendra une véritable icône<sup>6</sup>. Finalement, une statue de

Tell en marbre d'Antonio Chiattonne trouve sa place dans la salle du Conseil national du Palais fédéral construit à Berne en 1902.

En Suisse romande, le personnage de Guillaume Tell peine à gagner la même popularité qu'outre-Sarine. Un certain intérêt pour son prénom à Neuchâtel, lié surtout au sentiment républicain entre 1831 et 1875<sup>7</sup>, ou une réplique en neige du monument de Kissling faite par les enfants de la Chaux-de-Fonds<sup>8</sup> ne sont que des rares indicateurs de l'intérêt qu'on lui porte. Jean-Daniel Morerod et Anton Näf avouent une grande lacune dans la traduction en français du corpus des textes consacrés à Tell entre la traduction du Jeu de Tell par un anonyme de Neuchâtel dans les années 1560 et leur propre présentation des textes pour le public romand parue en 2010<sup>9</sup>. Le XIX<sup>e</sup> siècle ne voit que deux études scientifiques relatives à ce sujet, la première étant publiée par Jean-Jacques Hisley à Lausanne en 1839, la seconde par Hugo Hungerbühler à Genève en 1867<sup>10</sup>. Les cantons francophones de l'époque semblent préférer la diffusion des images de leurs propres héros régionaux. Le gouvernement vaudois, par exemple, commande en 1845 au peintre Charles Gleyre un tableau représentant l'exécution du major Davel, initiateur d'une révolte contre la domination bernoise sur la région. L'exposition de cette œuvre cinq ans plus tard ravit le public lausannois<sup>11</sup>. En 1898, les autorités érigent encore un monument sculpté à ce héros devant le Château Saint-Maire<sup>12</sup>. Exécuté par le sculpteur Maurice Reymond de Broutelles, il n'est pas sans parallèles avec le Tell de Kissling au niveau de sa composition.

## CADEAUX ÉTRANGERS

Il n'est ainsi pas étonnant que la chapelle de Tell doive son existence à un étranger. Dans son testament, Daniel Iffla Osiris (1825-1907), financier et mécène parisien issu d'une famille juive de Bordeaux, prévoit un don important à la Ville de Lausanne pour l'érection d'une chapelle dédiée à Guillaume Tell. Passionné par Napoléon I<sup>er</sup>, ce personnage extraordinaire, dont le système de valeurs réunit les cultes de la Révolution et de l'Empire, aussi bien que des idéaux républicains, nationalistes et humanistes, est surtout connu comme un grand philanthrope et amateur d'art. Comme le résume Pierre Assouline,

son obsession philanthropique procédait à la fois de la tradition juive de la *tsedaka* (charité), des valeurs républicaines et de l'irrépressible désir d'étaler sa réussite. Doté d'un tel état d'esprit, il fera tout de même ériger une statue en l'honneur de Jeanne d'Arc à Nancy, constituera une impressionnante collection de reliques napoléoniennes, léguera une fortune à l'Institut Pasteur, rachètera le domaine de la Tour Blanche à Bommes (Sauternes), et offrira la Malmaison à l'État à condition qu'on y poursuive le retour du mobilier d'origine et qu'un « Pavillon Osiris » y présente en permanence sa collection<sup>13</sup>.

Devenu extrêmement populaire dans toute l'Europe suite à la Révolution française grâce à la pièce de théâtre de Schiller (1804) et à l'opéra de Rossini (1829)<sup>14</sup>, le héros helvétique incarne les valeurs patriotiques que défend Osiris. Le testament fait le 15 mars 1906, considéré par le mécène « comme l'œuvre même de sa vie », lègue entre autres à la Ville de Lausanne, « en reconnaissance de l'hospitalité que cette ville a offerte à nos soldats, lors de la guerre de 1870<sup>15</sup>, et d'avoir érigé la statue de Guillaume-Tell que j'ai été heureux de lui offrir », une somme « de cinquante mille francs pour élever à Lausanne, aussi près que possible du monument de Guillaume Tell, une chapelle qui sera exclusivement consacrée à ce héros »<sup>16</sup>. Il est alors clair que l'érection de la chapelle à son emplacement actuel s'explique par la proximité d'un autre monument de Tell donné par Osiris au Canton de Vaud et inauguré en 1902 à Lausanne sur l'esplanade de Montbenon devant le Palais de Justice<sup>17</sup>. Cependant, son choix de Lausanne en tant que bénéficiaire de ces dons reste assez obscur.

D'après Alfred Berchtold, Osiris décide de faire un premier don à la Suisse d'une statue de Tell déjà en 1889 et la commande à Antoine Mercié, sculpteur officiel de la III<sup>e</sup> République<sup>18</sup>. Toutefois, l'initiative est bloquée par le conseiller national du Canton d'Uri Gustave Muheim, promoteur d'un monument Tell à Altdorf, qui exige un « *echt schweizerischer Tell* »<sup>19</sup>. Le Conseil fédéral aurait

alors suggéré au mécène de se tourner vers d'autres villes suisses<sup>20</sup>. Osiris envisageait faire élever sa statue devant l'Hôtel de Ville de Berne, mais Juliette Adam, femme de lettres et républicaine française, lui aurait suggéré de se tourner vers la capitale vaudoise<sup>21</sup>. C'est à l'invitation de celle-ci que le généreux donateur, qui vient alors d'inaugurer à Nancy une statue de Jeanne d'Arc, prend contact avec le conseiller d'État Eugène Ruffy. Osiris confirme son intention :

J'avais formé depuis longtemps le projet d'offrir à la vaillante nation suisse l'image de son héros national. Mon esprit était, en effet, vivement sollicité par le sentiment de pieux souvenir que tout Français doit conserver de la fraternelle hospitalité qu'ont reçue de tous les cantons de la Suisse, aux jours de deuil, nos soldats trahis par la fortune. Alors qu'il m'était donné de doter notre frontière d'une statue de Jeanne d'Arc, libératrice de la France, ma pensée était invinciblement attirée par la glorification d'une figure non moins grande, non moins patriotique, sur ce Guillaume Tell qui est, lui aussi, un symbole de libération, le symbole de l'indépendance helvétique<sup>22</sup>.

La réponse du Conseil d'État est pleine d'enthousiasme :

En nous rappelant les origines de notre patrie sous les traits de l'homme en qui s'incarne la conquête de la liberté, elle nous dira également que le dévouement, le patriotisme, la générosité sont les traits distinctifs du génie français et, dans ce pays où les chefs-d'œuvre sont rares, elle sera un monument impérissable élevé à la supériorité de la France dans le culte du beau<sup>23</sup>.

Si généreuse que soit l'offre d'Osiris (on estime la valeur de l'œuvre à quelques 100 000 francs), elle va faire l'objet d'une féroce polémique et d'oppositions locales. Comme le montre Olivier Meuwly, le don de la statue se retrouve au centre de l'antagonisme libéral-radical, qui s'est déchaîné à Lausanne dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et se transforme en une véritable affaire politique<sup>24</sup>. Le radical Ruffy, chef du Département de l'instruction publique, saisit cette manifestation de générosité pour donner plus de poids à l'initiative des radicaux de financer les fêtes de l'inauguration de l'Université de Lausanne par l'État, tandis que les libéraux lui opposent un refus<sup>25</sup>. *La Revue*, quotidien des radicaux, et la *Gazette de Lausanne*, journal du parti libéral, lancent ainsi les débats en publiant chacune quatre articles consacrés à « l'affaire Osiris » entre le 31 mars et le 8 avril 1891.

La *Gazette* met en doute la bonne renommée du mécène en s'appuyant sur les informations fournies par Édouard Drumont, journaliste français, nationaliste et antisémite, ainsi que sur le jugement de la cour d'appel de Bordeaux du 14 avril 1886 qui condamnent Osiris à une restitution



1 Lausanne, monument à Guillaume Tell, carte postale, vers 1909 (ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv, PK\_010550, DOI 10.3932/ethz-a-000990750).

civile, pour « fraude, cession mensongère, prêt fictif, versements imaginaires et combinaisons artificieuses habilement organisées dans l'intention de tromper le public »<sup>26</sup>. Le journal s'indigne du fait que la statue refusée par le gouvernement fédéral soit acceptée par le Canton de Vaud : « Ou bien tout cela n'est-il qu'une comédie et les acteurs de cette intrigue se sont-ils entendus pour introduire en Suisse, par la petite porte, ce marbre qui n'avait pas pu entrer par la grande »<sup>27</sup>.

La *Revue* répond en dénonçant Drumont, « insulteur de bas étage », et rejette ces allégations comme étant « une basse vengeance », en s'exclamant :

Quand la ville de Genève a accepté les millions et les diamants du duc de Brunswick, a-t-elle au préalable fait une enquête sur la provenance des millions et des diamants ? Non, elle a élevé une statue équestre à un homme qui, toute sa vie, avait côtoyé la folie ; qui n'avait ni bon sens dans l'esprit, ni grandeur dans le caractère<sup>28</sup>.

Le *Nouvelliste vaudois*, qui de l'organe du parti radical devient celui des libéraux en 1891, lui aussi change sa rhétorique. Si en février il affirme encore que « le don magnifique de M. Osiris touchera profondément la population de Lausanne et la Suisse et tout citoyen suisse témoignera à M. Osiris ses sentiments de gratitude et de profonde reconnaissance »<sup>29</sup>, en avril il conclut déjà qu'il « est impossible pour l'honneur du pays de recevoir de ses mains la statue de celui qui symbolise en Suisse le patriotisme, l'honneur et la loyauté. C'est ce que la presse suisse est unanime à reconnaître »<sup>30</sup>.

Étant donné la résonance et la grande attention suscitées par le geste du mécène français, il n'est pas étonnant que la statue de Guillaume Tell, acceptée officiellement par le gouvernement vaudois en novembre 1890<sup>31</sup>, doive attendre douze ans avant de prendre sa place actuelle sur l'esplanade de Montbenon (fig. 1)<sup>32</sup>. Une fois le débat calmé, la Municipalité prépare une grande cérémonie d'inauguration qui a lieu le 31 mai 1902. Le programme publié à cette occasion énumère un long cortège officiel dirigé par le président du Grand Conseil :

Il s'avance dans l'ordre suivant : Un peloton de gendarmerie en grande tenue, la Fanfare française, toutes les sociétés d'étudiants avec leurs drapeaux et leurs chargés portant en sautoir les écharpes multicolores ; l'Union instrumentale ; les invités, au nombre desquels M. Osiris, très droit et très vert malgré ses soixante-dix ans, M. le conseiller fédéral Ruchet, M. Ruffy, ancien président de la Confédération, M. Bihour, ambassadeur de France à Berne, puis le Conseil d'État et la municipalité de Lausanne en corps, le bureau du Grand Conseil et plusieurs députés du cercle de Lausanne [...]. Un peloton de gendarmerie ferme la marche<sup>33</sup>.

Embellie par les productions chorales, musicales et même gymnastiques, animée par « la participation spontanée de la population », ainsi que par les discours de remerciement des dirigeants vaudois, cette cérémonie a sans doute laissé à Osiris que des bons souvenirs et l'aura peut-être incité à donner cette fois directement à la Ville de Lausanne, et non pas au Canton, cinquante mille francs pour élever une chapelle dédiée au héros à proximité de la statue déjà installée.

## IDÉES SUISSES

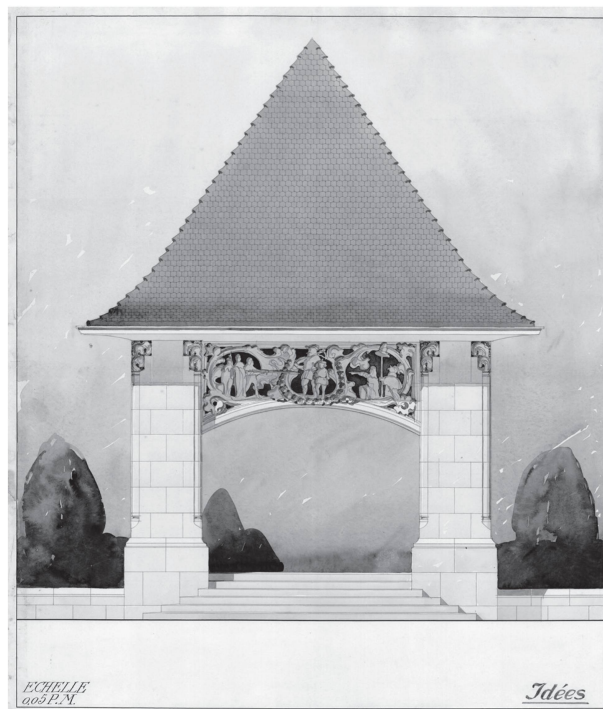
En dépit de cet accueil officiellement bienveillant, la presse continue à relayer l'opinion de lecteurs considérant que « le Guillaume Tell de Mercié n'a rien de suisse », contrairement à celui de Kissling, considéré comme « plus sérieux,



2 *Chapelle de Tell, concours au premier degré, projet «1307» par Jacques Regamey, décembre 1908 (AVL, F5 1452/2).*

plus vrai, plus nature»<sup>34</sup>. Cette disposition des esprits ne laisse pas indifférente la Municipalité qui, dans son préavis du 19 mars 1907 consacré au testament d'Osiris, insiste pour que la future chapelle rappelle celles qui existent déjà en Suisse, à Küssnacht ou à Sisikon. À l'instar de cette dernière, le monument lausannois devrait être décoré à l'intérieur «par une fresque rappelant quelque scène de la vie de notre héros national» avec la moitié de la somme attribuée au bâtiment et l'autre moitié à la fresque<sup>35</sup>.

Le 29 septembre 1908, la Municipalité lance un concours d'idées ouvert aux architectes, sculpteurs et artistes-peintres pour l'érection de l'édifice<sup>36</sup>. Trois mois plus tard, le jury composé de sept personnes, y compris Eugène Ruffy, devenu conseiller fédéral puis directeur du Bureau international des postes, publie son rapport<sup>37</sup>. D'après le document, aucun des 34 projets soumis au concours ne peut être pris en considération pour l'exécution: vingt-quatre projets sont éliminés au 1<sup>er</sup> tour, cinq sont écartés au 2<sup>e</sup>, tandis que les cinq restants sont critiqués pour une structure soit trop fermée, soit d'apparence trop éphémère, ou encore pour un traitement soit trop riche, soit trop banal des façades. En l'absence de 1<sup>er</sup> prix, on attribue un 2<sup>e</sup> prix ex-aequo aux architectes lausannois Chessex & Chamorel-Garnier et au tandem formé par Jacques Regamey, architecte à Lausanne, et Clement Heaton, artiste d'origine britannique établi à Neuchâtel (fig. 2). Il est intéressant de noter que le projet

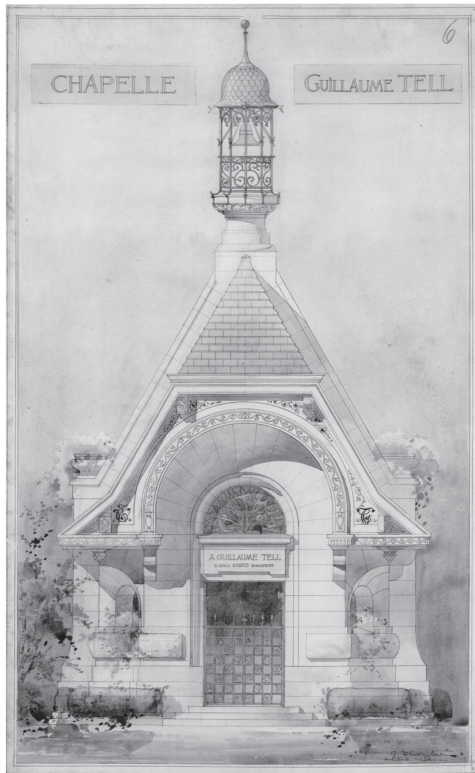


3 *Chapelle de Tell, concours au premier degré, projet «Idées» par Georges Épitoux, décembre 1908 (AVL, F5 1449/2).*

de Georges Épitoux, désigné par la suite pour l'exécution, n'obtient que le 3<sup>e</sup> prix: bien que le plan soit jugé bon «en ce sens que sa disposition comporte un édifice ouvert au public et abritant des vitraux décoratifs ou allégoriques», l'architecture est condamnée pour son «caractère étranger qui n'est pas en harmonie avec le but commémoratif et décoratif recherché et qui ne convient pas à la place de Montbenon»<sup>38</sup> (fig. 3).

Les deux autres projets, «Suisse» et «Liberta», sont présentés par deux architectes suisses installés à Paris, Gaston Thorimbert et Paul Hänni<sup>39</sup>; ils prévoient explicitement l'extrémité sud-est de l'esplanade de Montbenon donnant sur le lac pour l'emplacement de la chapelle, contrairement à leurs collègues lausannois qui tous se contentent d'un endroit plutôt indéfini à l'intérieur du parc (fig. 4-5). Le jury élimine ces deux projets en raison de leur manque d'accessibilité au public, de leur caractère plutôt funéraire et de leur coût de réalisation trop élevé par rapport au devis.

En 1909, suite aux recommandations du jury, la Municipalité ouvre un concours restreint entre les cinq candidats retenus, qui doivent tenir compte des critiques émises par le jury dans son rapport<sup>40</sup>. Le 14 octobre, ce dernier se prononce en faveur du projet rectifié d'Épitoux. D'après le jury, ni Thorimbert, ni Hänni n'apportent d'amélioration à leurs plans, Regamey fait même disparaître «ce



4 *Chapelle de Tell, concours au second degré, projet « Suisse » par Gaston Thorimbert : élévation, octobre 1909 (AVL F5 1448/4).*

5 *Chapelle de Tell, concours au premier degré, projet « Liberta » par Paul Hänni, décembre 1908 (AVL F5 1450/1).*

qui a pu plaire à [sic] son premier projet», tandis que le projet de Chessex & Chamorel-Garnier, « traité avec beaucoup de soin », reste quand même disproportionné par rapport à la place qui lui est destinée et trop coûteux (fig. 6)<sup>41</sup>.

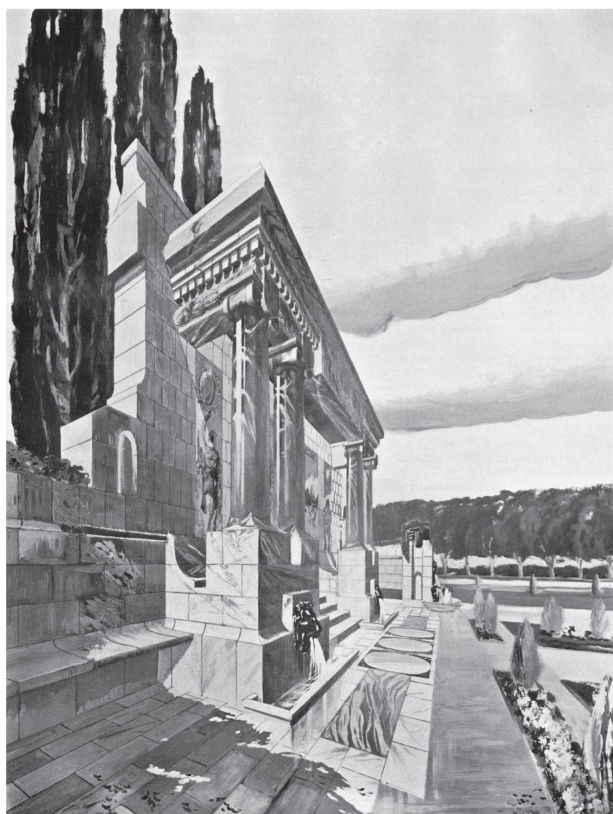
Épitaux, quant à lui, est choisi grâce à sa collaboration avec le peintre Ernest Biéler. Le jury, séduit par son projet d'une décoration architecturale simplifiée qui laisse une place centrale à la décoration picturale, demande en même temps quelques changements importants. Selon lui, il faut développer une base pour éviter l'aspect trop cubique du bâtiment et lier celui-ci plus intimement avec le jardin qui l'entoure par le biais « des effets d'eau combinés avec vasques latérales » ou un « petit lac et quelques beaux arbres bien plantés ». Tout cela pour donner un effet plus décoratif à la future chapelle. Outre cela, les façades latérales doivent être plus ouvertes et rendues plus « intéressantes », mais, en même temps, l'architecte est censé simplifier les détails dans la décoration des façades, supprimer les bossages et abandonner les armoiries sur les arcs des baies<sup>42</sup>.

Il est ainsi évident que le jugement du jury déjà antinomique lors du concours des idées devient encore plus contradictoire au concours restreint. L'envie d'obtenir une architecture simple encadrant la peinture se heurte à la volonté d'avoir une chapelle bien décorée, inscrite dans son environnement (« le monument ne devant pas être pris

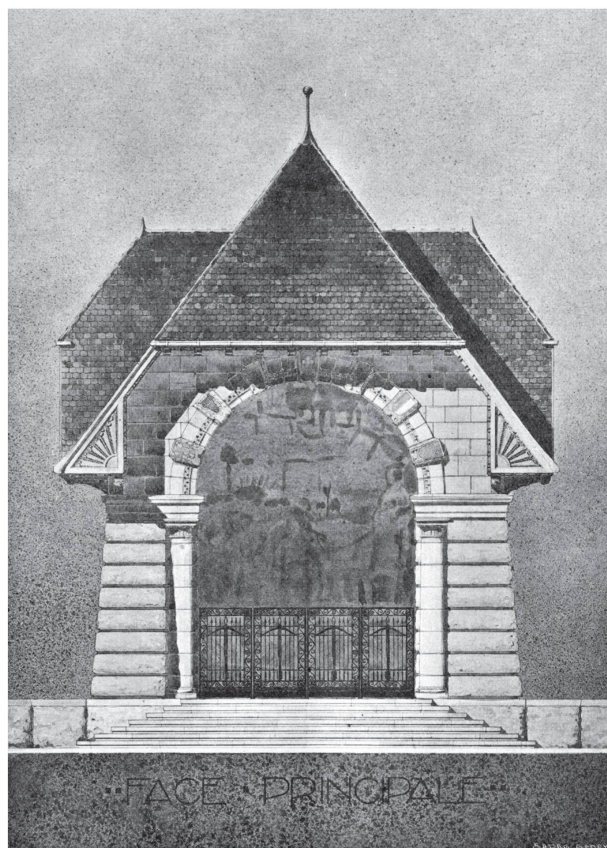
pour un kiosque quelconque »<sup>43</sup>). De plus, préoccupé par le devis et par l'accessibilité du bâtiment, le jury n'exige pas que les projets lient d'une manière quelconque l'architecture et la légende de Guillaume Tell. Et si l'incohérence du jugement prononcé en 1909 devient une des raisons principales d'une temporisation de la réalisation du projet, l'absence de références claires au héros helvétique dans l'architecture de la chapelle la rend quasiment illisible sans les fresques de Biéler.

Néanmoins, l'étude des projets conçus par Épitaux en 1908 et en 1909 montre que l'architecte lausannois, connu pour son goût pour le *Heimatstil*, retravaille considérablement sa version initiale<sup>44</sup>. La façade principale quasiment lisse au début prend beaucoup plus de volume grâce à la juxtaposition de masses de pierres taillées d'une façon différente, l'arc d'entrée élevé bien plus haut se ferme par une grille composée de motifs d'arbalètes, un bas-relief peu expressif sur la frise laisse sa place à une décoration plus parlante qui comprend cinq armoiries des cantons primitifs et de la Suisse. Le plan rectangulaire devenu parfaitement carré et la haute toiture en pyramide devenue cruciforme sont en grande partie conservés (fig. 3 et 7).

Il est intéressant de noter qu'à la différence de ses collègues Hänni et Regamey, Épitaux essaie de traduire l'aspect absidial de l'architecture propre aux chapelles d'une manière



6 *Chapelle de Tell, concours au second degré, projet « Estampille de 10 centimes » par Chessex & Chamorel, vue perspective, octobre 1909 (BTSR 35, 1909, 23, p. 275, planche 10).*



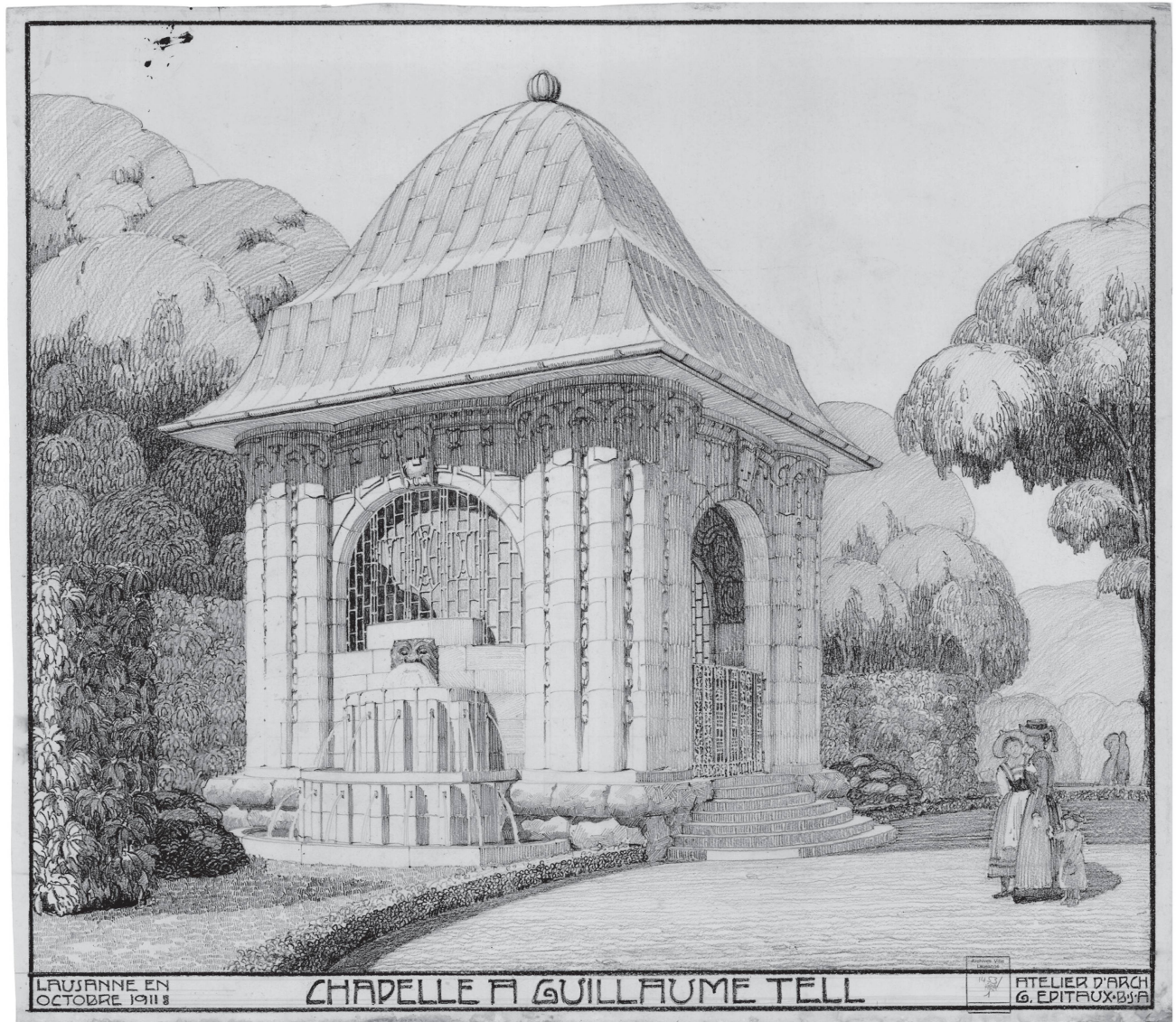
7 *Chapelle de Tell, concours au second degré, projet « Idées » par Georges Épitaux, octobre 1909 (BTSR 35, 1909, 23, p. 271).*

indirecte, voire symbolique, par le biais d'une façade postérieure légèrement convexe en 1908 ou encore par les deux tapis de verdure semi-circulaires adjacents aux façades latérales en 1909. L'idée originale se transforme en deux vasques latérales dans le nouveau projet soumis par l'architecte en octobre 1911 suite à la décision finale du jury. Cette fois, l'ensemble de l'édifice est modifié selon le goût Art nouveau très à la mode à l'époque, qui correspond de près à la Galerie Saint-François percée par Épitaux entre 1907 et 1909 (fig. 8). Ce projet de 1911 est rejeté par le jury à cause de son « caractère étranger qui ne convient pas au pays romand » et qui « diffère entièrement » de celui accepté lors du concours restreint<sup>45</sup>.

Ainsi, malgré tous les amendements proposés par l'architecte, le jury reste toujours insatisfait. En juillet 1912, Épitaux se plaint que les « rapports du jury se contredisent en certains points et qu'on ne paraît tenir aucun compte des idées des auteurs de l'œuvre »<sup>46</sup>. Cependant, il continue à fournir de nouveaux plans et à les modifier en cherchant le compromis entre sa propre vision, les recommandations du jury et les restrictions du devis. Ce dernier dictait quelques simplifications importantes du décor, par

exemple, « la suppression de la mosaïque de verre et son remplacement par un dallage en grès céramique en couleurs »<sup>47</sup>, la suppression de la décoration des voûtes qui restaient au mortier bâtard<sup>48</sup> ou le remplacement de la pierre de Neuchâtel par de la molasse<sup>49</sup>. Finalement, en été 1913, après un long processus de finalisation du projet avec la Municipalité et après l'adjudication des travaux, la construction de l'édifice commence dans le prolongement de l'axe de l'entrée principale du Casino, emplacement choisi par Épitaux lui-même. Une année plus tard, l'essentiel des travaux étant achevé, la Chapelle est prête pour l'installation des fresques de Biéler.

L'édifice construit se base largement sur le plan carré présenté par Épitaux lors du second concours de 1909. Aux proportions légèrement modifiées et aux volumes plus simples et réguliers, la chapelle est enrichie d'un arc d'entrée en avant-corps orné de doubles pilastres et d'un fronton formé d'une clé aux armoiries suisses et aux bas-reliefs. Le programme décoratif est complété par trois figures sculptées en bas-relief des côtés latéraux et de la face postérieure, ainsi que par les deux fontaines latérales aux



8 *Chapelle de Tell, projet de chapelle à Guillaume Tell par Georges Épitaux, octobre 1911 (AVL F5 1453/1).*

quatorze mascarons, apparues pour la première fois dans le projet de 1911 (fig. 9-10).

Sans doute en raison de la guerre qui éclate en 1914, l'inauguration officielle de la Chapelle n'a lieu que le 6 octobre 1917. À la différence de la cérémonie opulente dédiée à l'installation de la statue de Mercié, celle-ci est très modeste et se déroule « devant un groupe restreint d'invités »<sup>50</sup>. Le nouveau bâtiment ne semble pas avoir suscité beaucoup d'intérêt de la part des autorités, de la presse ou de la population. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la Municipalité dépose les trois fresques de Biéler immortalisant les trois épisodes clés de la vie de Guillaume Tell à cause de leur

mauvais état de conservation et les installe, après restauration, à l'intérieur du Palais de Justice. Dépourvue de ces éléments déterminants de son décor, la chapelle perd désormais toute sa signification.

Aujourd'hui, sans aucun panneau d'information, à l'intérieur vidé et mal conservé, la chapelle de Tell n'est qu'un « kiosque quelconque », le sort que le Jury du concours de 1909 voulait éviter à tout prix, mais que ses propres recommandations ont favorisé en grande partie.





9 *Vue actuelle de la chapelle de Tell (photo Jeremy Bierer, 2018).*

## NOTES

- <sup>1</sup> *TdL*, 8 octobre 1917, pp. 3-4.
- <sup>2</sup> Pour plus de détails sur le mythe de Tell, voir *Guillaume Tell et la libération des Suisses*, dir. par Jean-Daniel Morerod & Anton Näf, Lausanne 2010.
- <sup>3</sup> Guillaume Brune (1763-1815), général français et commandant de l'armée d'Helvétie en 1798, envisageait de créer la république de «Tellgovie» qui devrait comprendre les cantons de Glaris, Schwyz, Unterwald, Uri et Zoug (Andreas FANKHAUSER, «Tellgovie», in *DHS* en ligne).
- <sup>4</sup> Voir Helmi Gasser, *Die Seegemeinden*, Bâle 1986 (MAH Uri II), pp. 42-50.
- <sup>5</sup> Claude QUARTIER, *À la découverte des chapelles de Suisse: histoire, architecture, spiritualité*, Lausanne 2015, p. 149.
- <sup>6</sup> Ferdinand Hodler, *Guillaume Tell*, 1897, huile sur toile, 256 x 199 cm, Soleure, Kunstmuseum.
- <sup>7</sup> Lionel BARTOLINI, «Frédéric-Guillaume ou Guillaume Tell? L'usage de prénoms connotés à Neuchâtel entre 1776 et 1875», in *Complications neuchâteloises: histoire, tradition, patrimoine*, dir. par Ellen Hertz & Fanny Wobmann, Neuchâtel 2014, p. 60.
- <sup>8</sup> Voir Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds, CP-1994: *Guillaume Tell et son fils*, carte postale, 1907.
- <sup>9</sup> *Guillaume Tell* 2010 (cf. note 2), p. 10.
- <sup>10</sup> *Ibid.*
- <sup>11</sup> Roger FRANCILLON, «La culture ouvre le canton au monde», in *Histoire vaudoise*, dir. par Olivier Meuwly, Gollion 2015, p. 472.
- <sup>12</sup> «Monument au Major Davel», in *Eugène Jost – architecte du passé retrouvé*, dir. par Dave Lüthi, Lausanne 2001, p. 186.
- <sup>13</sup> Pierre ASSOULINE, *Le dernier des Camondo*, Paris 1997, p. 105. Pour une biographie plus complète d'Osiris, voir Dominique JARRASSÉ, *Osiris: mécène juif et nationaliste français*, Le Kremlin-Bicêtre 2008.
- <sup>14</sup> Pour plus de détails sur la diffusion de l'image de Guillaume Tell, voir Alfred BERCHTOLD, *Guillaume Tell: résistant et citoyen du monde*, Carouge/Genève 2004.
- <sup>15</sup> Sont désignés ici les soldats français de l'armée du général Bourbaki, internés en Suisse après leur défaite lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871.
- <sup>16</sup> AVL, série B, dossier 307.6.3.1, Legs Osiris, Testament 1907-1908 (AVL Testament): *Legs de M. Daniel-Iffla Osiris. Préavis de la Municipalité*, Lausanne, 19 mars 1907, p. 1.
- <sup>17</sup> Pour plus de détails sur la statue, voir «Monument à Guillaume Tell 1901-1902», in *Eugène Jost* 2001 (cf. note 12), pp. 188-189.
- <sup>18</sup> BERCHTOLD 2004 (cf. note 14), p. 136. Voir aussi Georg KREIS, *Zeitzeichen für die Ewigkeit. 300 Jahre Schweizerische Denkmaltopografie*, Zurich 2008, p. 50.
- <sup>19</sup> Un concours organisé en 1891-1892 désigne le projet du sculpteur Richard Kissling, inauguré en 1895 (*INSA* vol. 1, p. 194-206).
- <sup>20</sup> Selon la *Gazette de Lausanne*, Lausanne n'aurait pas été la première à recevoir des ouvertures: «le marbre de Mercié [...] avait été offert à la Confédération, mais [...] le Conseil fédéral avait jugé convenable de ne pas entrer en matière, estimant plus prudent de ne pas accepter d'un étranger inconnu un cadeau si délicat. [...] le gouvernement d'Uri ayant manifesté le désir d'entrer en rapport avec le donateur, le Conseil fédéral l'en avait dissuadé dans la pensée qu'un monument de Guillaume-Tell, sur la place d'Altdorf, aurait plus de majesté et d'envergure, élevé avec les deniers d'une souscription nationale, que payé par l'or d'un étranger sans relation aucune avec la Suisse et son histoire» (*GdL*, 31 mars 1891, p. 1). La *Revue* le confirme en précisant: «Si le Conseil fédéral a jugé, et avec raison, que le monument d'Altdorf devait être élevé par le peuple suisse, il n'a nullement découragé d'autres villes d'accepter l'œuvre de M. Osiris. Des démarches ont été faites, et par des personnes haut placées, en faveur de plusieurs d'entre elles; Lausanne a été choisie entre divers concurrents; elle a triomphé de plus d'une compétition» (*La Revue*, 1<sup>er</sup> avril 1891, p. 1).
- <sup>21</sup> JARRASSÉ 2008 (cf. note 13), p. 107.
- <sup>22</sup> Lettre du 31 octobre 1890, reproduite in *La Revue*, 5 février 1891, p. 1.
- <sup>23</sup> *Ibid.*
- <sup>24</sup> Olivier MEUWLY, «L'affaire Osiris: un antisémitisme vaudois?», in *24 heures*, 29 mai 2007, p. 26.
- <sup>25</sup> En 1890, à la suite d'une réorganisation, l'Académie de Lausanne obtient le statut d'Université. L'année suivante, les radicaux insistent sur une participation de l'État dans le financement des fêtes de l'inauguration de l'Université, tandis que les libéraux s'y opposent. Ruffly invoque la générosité d'Osiris, un étranger, pour faire passer l'initiative des radicaux. Voir MEUWLY, *ibid.*
- <sup>26</sup> *GdL*, 31 mars 1891, p. 1.
- <sup>27</sup> *GdL*, 2 avril 1891, p. 1.
- <sup>28</sup> *La Revue*, 1 avril 1891, p. 1.
- <sup>29</sup> *Nouvelliste vaudois*, 6 février 1891, p. 2.
- <sup>30</sup> *Nouvelliste vaudois*, 9 avril 1891, p. 2.
- <sup>31</sup> Voir la lettre du Conseil d'État adressée à Osiris en novembre 1890, citée dans le *Nouvelliste vaudois*, 6 février 1891, p. 3.
- <sup>32</sup> Mercié expose le modèle en plâtre au Salon des artistes français de 1892, puis la statue en marbre au Salon de 1895, avant de l'envoyer à Lausanne au début de l'année suivante. Voir «Antonin Mercié, *Guillaume Tell*. Notice de l'œuvre», <http://www.musee-orsay.fr/fr/collections/catalogue-des-oeuvres/notice.html?numid=15433>, consulté le 13 avril 2016. Le *Nouvelliste* informe qu'une fois arrivée à Lausanne, la statue est amenée dans le péristyle de la salle du Grand Conseil (*Nouvelliste vaudois*, 3 mars 1896, p. 2). Elle y est exposée jusqu'à son installation à Montbenon en 1902.
- <sup>33</sup> *La Revue*, 2 juin 1902, p. 1.
- <sup>34</sup> ACV ATS Osiris, «Une statue», coupure de presse du 30 mai 1902. Voir aussi, par exemple, ACV ATS Osiris, «Lettre de Lausanne», coupure de presse s. d. [avril 1902].
- <sup>35</sup> AVL Testament, *Legs de M. Daniel-Iffla Osiris. Préavis de la Municipalité*, Lausanne, 19 mars 1907, p. 3.
- <sup>36</sup> AVL, série C, carton 49/1193, Chapelle à Guillaume Tell. Dossier administratif de construction 1909-1915 (AVL Chapelle): *Étude pour l'utilisation des legs d'Osiris (Chapelle Guillaume-Tell). Concours d'idées*, Lausanne, 29 septembre 1908, p. 1.
- <sup>37</sup> Outre Ruffly, le jury est composé d'André Schnetzler, syndic (président); C. David, président de la Société vaudoise des beaux-arts; Raphaël Lugeon, sculpteur à Lausanne; Théophile Van Muyden et Eugène Jost, architectes à Lausanne; Gustave Haemmerli, architecte de la Ville.



10 *Chapelle de Tell, détail d'une fontaine latérale (photo Jeremy Bierer, 2018).*

<sup>38</sup> AVL Chapelle, *Étude pour l'utilisation des legs d'Osiris (Chapelle Guillaume-Tell). Concours d'idées. Rapport du Jury à la Municipalité de Lausanne*, Lausanne, le 23 décembre 1908, p. 2. Voir aussi *BTSR* 35, 1909, 22, pp. 263-265.

<sup>39</sup> Gaston Thorimbert (1881, Thounne – 1921, Paris) entre à l'École des beaux-arts en 1900, où il obtient son diplôme en 1911; il est néanmoins actif comme architecte à Paris dès 1907. Paul Hänni, né à Jouxkens en 1887, est à Paris dès octobre 1907; après plusieurs tentatives, il entre à l'École des beaux-arts en 1914 seulement. *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts de Paris (1800-1968)*, dir par Marie-Laure Crosnier Leconte, en ligne (<http://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/0017>), consulté en février 2018.

<sup>40</sup> AVL Chapelle, *Étude pour l'utilisation des legs d'Osiris (Chapelle Guillaume-Tell). Concours restreint. Programme*, Lausanne, [s. d.], p. 1.

<sup>41</sup> AVL Chapelle, *Étude pour l'utilisation des legs d'Osiris (Chapelle Guillaume-Tell). Concours restreint. Rapport du Jury à la Municipalité de Lausanne*, Lausanne, le 14 octobre 1909, pp. 1-2. Voir aussi *BTSR* 35, 1909, 23, pp. 271-272.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Sur Georges Épitoux, voir Catherine SCHMUTZ, «Épitoux, Georges», in *DHS* en ligne; Denis DE TECHTERMANN, «Architectes vaudois: Georges Épitoux», in *À Suivre, Bulletin de la Section vaudoise de Patrimoine suisse* 65, janvier 2015, pp. 8-11; 66, mai 2015, pp. 10-13.

<sup>45</sup> AVL Chapelle, *Étude pour l'utilisation des legs d'Osiris (Chapelle Guillaume-Tell). Rapport du Jury à la Municipalité de Lausanne*, Lausanne, le 28 mai 1912, p. 1.

<sup>46</sup> AVL Chapelle, Lettre de Georges Épitoux au Directeur des travaux, 5 juillet 1912.

<sup>47</sup> AVL Chapelle, Lettre de Georges Épitoux au Directeur des travaux, 14 mai 1912.

<sup>48</sup> AVL Chapelle, Lettre de Georges Épitoux au Directeur des travaux, 3 mars 1913.

<sup>49</sup> AVL Chapelle, Lettre de Georges Épitoux au Directeur des travaux, 2 avril 1913.

<sup>50</sup> *FAL*, 8 octobre 1917, pp. 3-4.